



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019

A la salle des Remparts à Rue – 19h30

Présent/e/s	Nicole Barbey, Gérald Borcard, Chantal Bosson (qui s'est absentée en cours de séance), Eric Bosson, François Bosson, Jean-Luc Bosson, Francis Braillard, Alain Chollet, Magalie Conus, Joël Crausaz, Yanessandre de Andrea, Nadine Fontaine, Michel Gobet, Hervé Guillain, Sébastien Hassler, Christophe Martin, Gaétan Mouron, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Patrick Périsset, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Luc Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Armand Surchat et Sylvie Wenger. <u>Conseil communal</u> : Joseph Aeby (Syndic), Franco De Andrea, Pierre-Louis Fossati, Jessica Magurano, Denis Orange, Antoinette Piccand, Bernard Savio <u>la boursière communale</u> : Christine Fardel-Ottet <u>la secrétaire communale</u> : Cynthia Buache Mesot
Excusé/e/s	Sébastien Perriard
Présidence	Patrick Périsset



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de M. Guillaume Chillier pour la Liberté. Il remercie également public de s'être déplacé à Rue pour assister aux débats, ce qui démontre l'intérêt que les concitoyens portent à notre commune. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général.

Ce soir, le bureau est composé de M. Patrick Périsset, Président, de Mme Yanessandre de Andrea, vice-présidente, de MM. Michel Gobet, Sébastien Hassler et Benoît Pittet, scrutateurs, et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

M. Patrick Périsset relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 20 novembre 2019, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information, sur l'application Gemeinde News, aux piliers publics et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Il déclare donc cette assemblée ouverte. Selon les informations en sa possession, MM. Jacques Perroud, Hervé Guillain et Franco de Andrea arriveront avec un peu de retard.

Il constate que **29** membres du législatif sont présents et **1** est excusé. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **15** voix. Toutefois, en attendant l'arrivée de ces messieurs, le nombre de votants sera de **27** et la majorité absolue à **14**. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

M. Patrick Périsset revient sur l'ordre du jour point par point et passe directement au vote. Ce dernier est accepté à l'unanimité des membres présents.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

1. Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019 a été transmis par courriel dès sa rédaction. **Mme Nicole Barbey** souhaite juste faire une petite remarque sur le projet fiscalité en disant qu'il s'agit d'un vote de principe. Sans autre commentaire, ce dernier est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Rapport de la Commission financière sur le plan financier

M. le Président rappelle que lors de la dernière séance du Conseil général, il avait été convenu que la Commission financière fasse son rapport sur le plan financier ce soir. Il passe immédiatement la parole à **M. Francis Braillard**, Président de la Commission financière, qui en donne lecture. Ce document sera annexé au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **M. Patrick Périsset** passe directement au point suivant.

3. BUDGET 2020

3.1. Présentation du budget de fonctionnement

Un exemplaire complet du budget a été envoyé à chaque membre du législatif. Ce document prévoit un **déficit prévisionnel de CHF 203'200.00** pour un total de charges de **CHF 6'842'300.00**. Sans transition, **M. le Président** passe la parole à M. le Syndic.

M. Joseph Aeby propose, comme à l'accoutumée, de passer à la lecture réduite des différents chapitres et d'apporter quelques précisions, si besoin. Les membres du Conseil général sont invités à intervenir pour toutes questions ou remarques qu'ils souhaiteraient formuler.

0 Administration : les charges du chapitre de l'Administration varient peu au fil des années. Il présente un excédent de charges de CHF 416'600.00 contre CHF 399'300.00 cette année au budget et CHF 428'000.00 dans les derniers comptes 2018. Le dépassement d'environ CHF 20'000.00 est expliqué principalement par la dépense qui sera engagée pour le passage de la comptabilité sur MCH2 (nouveau plan comptable pour les communes). Le budget 2020 sera fait sur le nouveau plan comptable. Ce montant est dévolu à l'adaptation du programme informatique de la commune afin de transposer les comptes actuels et comparer ce qui est comparable. Le Conseil communal est en discussion avec les autres communes de la Glâne pour créer un seul plan comptable pour toutes les communes du district. Un groupe de travail sera mis en place prochainement.

1 Ordre public : ce chapitre présente un excédent de charges de CHF 36'000.00 contre CHF 36'500.00 au budget 2019 et CHF 13'010.00 dans les derniers comptes ; il n'amène pas de commentaires particuliers.

19h50 M. Jacques Perroud arrive dans la salle...

2 Enseignement et formation : pour la première fois, ce chapitre traverse le plafond des 2 millions de charges !

Il présente un excédent de charges de CHF 2'098'100.00 contre CHF 1'852'200.00 pour le

budget en cours et CHF 1'429'519.00 dans le dernier exercice de référence. C'est une augmentation presque de 50% des charges...tous les records sont battus. Mais vous vous demandez pourquoi ces chiffres explosent ? Dans les faits, les charges du cycle scolaire obligatoire passent de CHF 1'060'000.00 à CHF 1'760'000.00. L'augmentation de la participation cantonale pour les écoles primaires est acceptable car elle est en lien avec l'augmentation démographique. Toutefois, la situation est petit peu plus inquiétante au niveau du cercle scolaire ACER puisque l'impact de la nouvelle loi scolaire, avec les transports scolaires à charge des communes, représente environ CHF 450'000.00. De plus, la participation aux frais du CO, en passant de CHF 433'000.00 à CHF 632'000.00 (+ les frais financiers). Ce sont les premiers effets de l'acceptation de la création d'un centre de culture et de loisirs. Il semblerait qu'il y ait une « couche » supplémentaire l'année prochaine ! Cela fait grincer des dents certaines personnes...effectivement les chiffres sont impressionnants mais il est trop tard pour dire que c'est trop cher et il maintenant, il faut assumer et passer à la caisse !

L'accueil extrascolaire a également une augmentation des charges prévues sur l'exercice prochaine en raison de la demande importante qui s'est développée en matière d'AES. Pour la prise en charge des enfants. La participation des parents ne couvre pas les coûts !

M. Jacques Perroud, qui vient d'arriver, souhaite savoir si le chapitre n° 270.301.10, « honoraires secrétariat RE » est une nouveauté. **M. Joseph Aeby** répond que ce chapitre existe déjà depuis 2 ans et explique que cela découle de la nouvelle loi scolaire. Le pouvoir est à Fribourg et les factures dans les communes. Ce poste permet de payer les heures de la secrétaire qui prête main forte à la responsable d'établissement dans sa fonction.

3 Culte, culture et loisirs : ce chapitre n'apporte aucun commentaire.

4 Santé : l'augmentation est d'environ CHF 100'000.00 ; cette différence se retrouve principalement dans les homes, notamment celui de Vuisternens-devant-Romont qui est désormais compris dans la clé de répartition du district.

5 Affaires sociales : ce chapitre présente un excédent de charges de CHF 727'500.00 contre CHF 690'100.00 au budget 2019. Une partie se retrouve dans le chapitre n°55 « invalidité » et n°56 « aide sociale cantonale ». Quant à l'aide sociale locale, il y a un excédent non négligeable par rapport aux comptes 2018 : elle provient d'une modification du système informatique du Service social ; ce nouvel outil et notre participation dans l'aide sociale sont en légère augmentation.

6 Transport et communication : ce chapitre est stable. Il présente un excédent de charges de CHF 297'200.00 contre CHF 327'400.00 au budget 2019 et CHF 303'800.00 dans le dernier exercice de référence. **M. Christophe Martin** constate que la part aux dépenses cantonales TPF baisse alors que les coûts du ferroviaire en Suisse ont tendance à augmenter...n'est-ce pas sous-évalué ? **M. le Syndic** indique que ces chiffres sont conformes au budget reçu de l'Etat. Il explique que ces montants sont aussi peut-être en lien avec la clé cantonale et que notre commune paie un petit peu dans cette clé de répartition ; l'augmentation est tout de même généralisée ces dernières années.

7 Protection et aménagement de l'environnement : ce chapitre présente un excédent de charges de CHF 41'300.00 contre CHF 48'900.00 au budget 2019 et CHF 65'800.00 en 2018. Il n'y a pas grand chose à dire dans ce chapitre puisque la totalité des services s'autofinance (eau, protection des eaux et les ordures ménagères). Cependant, il y a quelques charges supplémentaires dans le chapitre des cimetières mais cela reste raisonnable.

Toutefois, **M. Joseph Aeby** rappelle que le Conseil communal viendra très bientôt avec une augmentation du prix de l'eau. En effet, avec la modification prochaine de la nouvelle loi sur les eaux, le Conseil communal n'aura d'autre choix que de présenter une augmentation des taxes pour l'eau potable. **M. Christophe Martin** constate aussi qu'il y a une baisse des frais liés à l'élimination des ordures ménagères. Un transfert de charges auprès des citoyens est-il prévu ? **M. Denis Orange** explique que pour l'instant, le Conseil communal n'a pas assez de recul sur l'effet des compacteurs. Pour l'instant, il ne veut pas prendre de décision trop hâtive et reviendra sur cet objet, en fonction des économies qui pourraient apparaître suite à la mise en place des compacteurs. **Mme Nicole Barbey** revient sur le chapitre du cimetière qui voit ses frais d'entretien tripler et demande quelle en est la raison. **M. Joseph Aeby** souligne que les heures du personnel doivent être réparties selon leur affectation. Il y a beaucoup de travaux d'entretien, notamment depuis l'abandon du glyphosate pour désherber.

20h10 M. Hervé Guillain arrive dans la salle...

8 Economie : ce chapitre n'apporte pas de commentaires particuliers.

9 Finances et impôts : ce chapitre présente un excédent de recette de CHF 4'219'000.00 contre CHF 4'053'900.00 pour l'exercice 2019 et CHF 3'525'600.00 pour les comptes de référence. La différence principale provient de la rentrée fiscale. Si la commune peut baisser le coefficient fiscal, c'est que cette masse totale augmente. Ceci est un budget mais il est assez probable qu'il soit respecté ! Il y a cependant une petite concession car il est vrai qu'en principe, on ne budgétise pas les impôts sur les exercices précédents ; la commune a tout de même mis CHF 100'000.00 et cela nous permet de présenter un budget dans les cordes. Néanmoins, l'impact sur le chapitre de l'enseignement se ressent tout de même dans les comptes. La péréquation cantonale profite à la commune de Rue mais elle est un peu moins généreuse puisque nous toucherons en 2020 CHF 362'700.00 contre CHF 375'500.00 cette année. Les indicateurs communaux sont meilleurs, le bulletin de santé est plutôt bon alors nous recevons, en toute logique, un peu moins.

Le tableau final présente des charges à hauteur de **CHF 6'842'300.00** et un produit de **CHF 6'639'100.00**, soit un excédent de charges de **CHF 203'300.00**. Le Conseil communal présente ce soir un budget légèrement déficitaire mais dans les normes applicables par la loi sur les communes (5% du total des charges).

M. le Président remercie M. le Syndic pour sa présentation et passe la parole à la Commission financière.

3.1.1. Rapport de la Commission financière

M. Francis Brillard communique le rapport de la Commission financière qui préavis favorablement ce budget, lequel laisse apparaître **un déficit de CHF 203'200.00 pour un total de charge de CHF 6'842'300.00**. Elle invite les membres du Conseil général à accepter ce budget. Les commentaires relatifs à certains chapitres figurent sur le document annexé au présent procès-verbal.

3.1.2. Questions et débats

M. Patrick Périsset ouvre les débats. **M. Sylvain Périsset**, explique que ce soir, il prendra systématiquement la parole au nom du « Groupe Ville Campagne ».

Son groupe estime qu'il est nécessaire de développer le bulletin communal en mettant en valeur le travail du Conseil communal (photos), les sociétés locales et la communication d'informations. Aussi, **M. Sylvain Périsset** demande un amendement pour passer le compte n°020.310.00 de CHF 15'000.00 à CHF 30'000.00. **M. Patrick Périsset** explique que ce point sera voté à la fin.

La parole n'est plus demandée et **M. le Président** propose de passer à la modification du taux d'imposition.

3.2. Modification du taux d'imposition

Le Conseil communal, par la voix de **M. le Syndic**, relève n'avoir aucun commentaire supplémentaire à apporter. Quant à la Commission financière, **son Président** relève ne pas avoir d'autres remarques à apporter.

M. Sylvain Périsset maintient la position du « Groupe Ville Campagne » du 19 septembre dernier et recommande de ne pas baisser le coefficient d'impôt pour les personnes physiques. **M. François Bosson** s'inquiète de savoir quelles seraient les conséquences d'un refus ? **M. le Président** s'est renseigné et explique que si la modification est refusée, le budget peut tout de même être approuvé, étant entendu que les rentrées seront ainsi plus importantes.

3.2.1. Des personnes physiques

La modification du taux d'imposition des personnes physiques de 0.83% à 0.79% est **approuvée à la majorité des membres présents**.

Votants	29	abstention(s)	0	Majorité	15	OUI	20	NON	9
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.2.2. Des personnes morales

La modification du taux d'imposition des personnes morales de 0.83% à 0.48% **est approuvée à l'unanimité des membres présents**.

Votants	29	abstention(s)	0	Majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.3. Présentation du budget des investissements

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements avec la convocation. **M. Joseph Aeby** passe en revue les différents postes en y apportant quelques précisions. C'est évidemment le chapitre des routes qui impacte le plus le budget des investissements, avec environ CHF 400'000.00 par année pour la réfection des routes communales.

Ordre public : l'étude de l'avant-projet est en lien étroit avec le projet de construction d'une caserne de pompiers. Les frais de cette étude se montent à CHF 50'000.00. Pour le chapitre n°15 « militaire », la commune participe à hauteur de CHF 40'000.00 à l'aménagement de deux nouvelles cibles. La Société de tir en prend en charge une pour un montant de CHF 20'000.00. L'assainissement de la cibleserie est en report.

Transport et communication : la réfection des routes coûtera au total CHF 850'000.00 auxquels il faut déduire CHF 210'000.00 de participations des privés et CHF 240'000.00 de subventions des améliorations foncières.

Protection et aménagement de l'environnement : un montant de CHF 260'000.00 est prévu pour ce chapitre, dont CHF 175'000.00 pour boucler le réseau de distribution d'eau potable entre le pont d'Ecublens et le réseau communal qui s'arrête vers l'Abergement. Il y a également la 2^{ème} étape du changement des compteurs d'eau pour CHF 60'000.00 et CHF 25'000.00 pour le remplacement de deux stations de pompage.

Economie : le Conseil communal a prévu CHF 55'000.00 pour réaliser un accès pour les piétons à « La Tabuchire », à Promasens et CHF 25'000.00 pour les projets de la Commission du patrimoine.

Finances et impôts : ce chapitre prévoit des travaux à l'Hôtel-de-Ville à hauteur de CHF 47'300.00 et la création d'une nouvelle classe, à Rue, pour CHF 66'000.00.

Le budget des investissements laisse apparaître un excédent de charges de **CHF 943'300.00** pour un montant total de **CHF 1'393'300.00 d'investissements**.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** propose de passer au vote de chaque investissement.

3.3.1. Rapport de la Commission financière et examen et vote de chaque investissement

M. le Président propose de passer au vote de chaque investissement.

3.3.1.1. Achat de compteurs d'eau_étape 2

Rubrique	Objet	Montant
700.507.20	Achat de compteurs d'eau_étape 2	CHF 60'000.00

Cette dépense, comme indiqué dans la présentation des investissements, sera financée par nos disponibilités.

M. Pierre-Louis Fossati explique que les compteurs d'eau (étape 1) ont d'ores et déjà été changé, dans les délais, à Blessens, Gillarens et Promasens. Le secteur de « Rue » est prévu entre mars et avril 2020.

M. Francis Braillard, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement. **M. Christophe Martin** ne comprend pas pourquoi des intérêts sont indiqués alors qu'il s'agit d'un investissement sans emprunt. **M. Joseph Aeby** relève que cela affecte le compte de l'eau...et cela n'est peut-être pas tout juste mais ce montant doit être affecté et mis sur ce compte. Il est donc normal que ces charges soient affectées à un compte. **M. Sylvain Périsset** recommande d'approuver cet investissement mais son Groupe aimerait avoir un retour après les premiers décomptes effectués afin de voir les incidences.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.3.1.2. Liaison du réseau d'eau AVGG-Rue

Rubrique	Objet	Montant
700.501.15	Liaison du réseau d'eau AVGG-Rue	CHF 175'000.00

Cette dépense sera financée par un emprunt.

M. Pierre-Louis Fossati précise que ce projet, qui est piloté par l'AVGG, prévoit principalement d'alimenter la ville de Rue par l'AVGG, notamment lors des travaux de la traversée de la ville. La commune participe à raison de 50% pour certains coûts. Le budget présenté ce soir est un budget d'ingénieurs et si cet objet est accepté ce soir, des soumissions seront faites ce printemps.

La Commission financière est tout à fait favorable à cet investissement. **M. Sylvain Périsset** demande si légalement, il ne faudrait pas mettre une borne hydrante vers le Moulin Dougoud. **M. Pierre-Louis Fossati** relève que la question a été posée au bureau d'ingénieurs. **M. Olivier Pittet** s'inquiète de savoir s'il ne serait pas judicieux d'utiliser cette fouille pour mettre une conduite de gaz ; en effet, la STEP produit un excédent de gaz et pourrait le réinjecter dans le réseau. **M. Pierre-Louis Fossati** estime que c'est une excellente idée de se poser la question ; c'est une piste à étudier !

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité.**

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.3.1.3. Réfection des routes communales

Rubrique	Objet	Montant
620.501.15	Aménagement des routes (suite des travaux)	CHF 850'000.00
620.619.20	Participations de privés	CHF -210'000.00
620.661.30	Subventions	CHF -240'000.00

Cette dépense sera financée par un emprunt. Amortissement légal : 4%, soit CHF 16'000.00 sur 25 ans. Taux d'intérêt moyen pris en compte : 1%

M. Bernard Savio souhaite parler de la situation générale des routes communales ; la surface de la commune de Rue est recouverte de 72% de terrains agricoles et de ce fait, les chemins communaux sont importants. Beaucoup d'entre eux ont été construits il y a plus de 30 ans ce qui explique l'état de certains tronçons. L'évolution mécanique dans l'agriculture fait que certains chemins ne sont plus adaptés à leur utilisation et à la charge du trafic qu'ils supportent. La commune a mandaté le bureau d'ingénieurs AW pour établir un plan directeur (inventaire) des routes. Ce document permet de fixer des priorités de réfections. Il ne faut pas oublier qu'il y a 31km de chemins dont 20km concernés par les AF. Ces travaux sont estimés à CHF 7 millions sur 15 ans, soit une estimation, avec plus ou moins 35% de subventions AF, de CHF 4 millions pour la commune. Avec les devis des entreprises, il compte un montant d'environ CHF 300'000.00 par année.

M. Bernard Savio présente ensuite les 5 routes prévues au budget 2020 : La Crêta (réfection complète sur 50m), l'Impasse du Charroton (réfection totale des 320m), Le Gros Praz, route du Château de Colon (réfection en bitume sur 160 m) et Au Cuard.

La **Commission financière** préavise favorablement cet investissement. **M. Sylvain Périsset** est favorable à ces travaux mais son groupe estime nécessaire que le Conseil communal présente un suivi au vu des montants importants investis. Il désire un rapport détaillé des investissements sur les 5 dernières années, avec le coût des travaux effectifs par secteur. **M. Bernard Savio** fera le nécessaire.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.3.1.4. Remplacement de deux STAPS

Rubrique	Objet	Montant
710.504.00	Remplacement de 2 stations de pompage	CHF 25'000.00

Cette dépense, comme indiqué dans la présentation des investissements, sera financée par nos disponibilités.

M. Pierre-Louis Fossati explique qu'il s'agit de la 2^{ème} étape du remplacement des STAPS communales. Les travaux des deux premières sont terminés.

La **Commission financière** préavise favorable cette demande de crédit.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.3.1.5. Etude du projet de construction d'un abri PCi et d'un poste de police

Rubrique	Objet	Montant
140.501.00	Etude projet abri de PCi et poste de police	CHF 50'000.00

Ce montant, qui est soumis à approbation, concerne le projet de caserne pour les pompiers et sera financé par nos disponibilités.

M. Joseph Aeby donne quelques informations financières. Ce projet commun avec la nouvelle Association de Communes pour les pompiers de la région vise à construire une caserne. Cette association, en tant que tel, prendra en charge les coûts d'étude (CHF 100'000.00) et la commune prend en charge les frais d'étude qui la concerne (CHF 50'000.00) pour la première étape puisque la partie la plus importante reste la caserne. Ce montant concerne donc la participation au crédit d'étude pour l'aménagement du centre de secours. Le projet global devrait être présenté en mai prochain avec la totalité des coûts à la charge de l'Association et la totalité des coûts à la charge de la commune.

M. Denis Orange explique brièvement que la partie qui concerne Rue présente 2 aspects : le poste de police et les abris de protection civile. Concernant le poste de police, les discussions sont actuellement en cours ; il est toutefois important de savoir qu'après, il sera remis à l'Association et ne coûtera rien à la commune. Le sous-sol et l'abri PC → la commune perçoit une subvention de CHF 1'500.00 pour chaque lit. La commune fera le maximum pour que cela lui coûte le moins cher possible. Quant aux remarques par rapport à la zone inondable, **M. Denis Orange** assure qu'aucun souci n'est à craindre. **M. Patrick Périsset** relève que c'est plus qu'un avant-projet puisque les coûts sont calculés jusqu'à la mise à l'enquête.

La Commission financière est favorable à cette dépense. Quant à **M. Sylvain Périsset**, il relève que le coût total de cet ouvrage est estimé à CHF 1'800'000.00. Le groupe rend attentif que la demande de crédit ne comprend pas que l'avant-projet mais le projet jusqu'à la mise à l'enquête. Ce crédit de CHF 1'800'000.00 devra être affiné et mis à l'ordre du jour de la prochaine séance. Aujourd'hui, si le Conseil général approuve ce crédit, il donne également un accord de principe pour les CHF 1'800'000.00, faute de quoi ces CHF 50'000.00 seront encore une fois jetés par la fenêtre. Par ailleurs, est-ce que les riverains ont été consultés à cause des nuisances sonores ? Des oppositions sont à craindre. Il constate que la construction est aussi érigée dans une zone inondable et estime qu'une étude détaillée doit être jointe à la demande de permis de construire. **M. Joseph Aeby** se permet d'intervenir sur un point clé : ce montant ne signifie pas que nous adhérons au projet global. Quand le Conseil communal reviendra pour la 2^{ème} phase, il devra présenter un budget global intégrant l'étude, la réalisation, les subventions et les coûts à charge de la commune. À tout moment, nous pouvons considérer que les CHF 50'000.00 n'aboutissent à rien du tout mais ce n'est pas non plus une politique du salami.

M. Michel Gobet a eu des informations lui indiquant que cet endroit n'est pas encore définitif pour le canton. **M. Joseph Aeby** explique que cette caserne fait partie de la stratégie de déploiement de l'ECAB qui dans le cadre de la nouvelle loi ECALEX doit planifier quels sont les centres de départ maintenus dans la nouvelle organisation du service de défense contre les incendies. Il y a indiscutablement un manque dans le Sud du canton. Le principe des 15 minutes fait qu'il faut avoir une base de départ et l'ECAB soutient l'emplacement stratégique. Ce qui n'est pas encore signé, c'est la validation du département pour l'installation du poste de police. **M. Christophe Martin** ne comprend pas le point 4, CHF 24'429.55. Est-ce en lien avec le projet de caserne ? **M. le Syndic** explique que l'association n'a pas de liquidités disponibles, c'est-à-dire qu'elle doit emprunter à la banque pour la réalisation de l'étude de ce projet. Avec les CHF 24'429.55, la commune apporte de la trésorerie qui permet à cette Association de financer l'étude. Quand l'Association de Communes des pompiers Glâne-Sud sera validée, ce montant sera remboursé à la commune. Donc ce soir, le Conseil général vote pour un investissement et une avance de trésorerie.

M. Jacques Perroud demande s'il est conforme, au niveau de la Confédération, d'aménager 600 places d'abri de protection civile à l'extrémité de la commune. **M. Denis Orange** explique que ce qui compte, c'est que ce soit sur le territoire de la commune. Actuellement, Rue a un déficit très important de places...environ 500 lits. **M. Jacques Perroud** aimerait savoir qu'est-ce qui est compris dans les 2 millions. **M. Denis Orange** lui répond que cela représente une caserne avec 4 grandes portes, de la taille de celle de Moudon.

Vote : Cette dépense est **acceptée à la majorité des membres présents.**

Votants	29	abstention(s)	1	majorité	15	OUI	27	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.3.1.6. Aménagement de deux nouvelles cibles

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
150.501.20	Aménagement de 2 nouvelles cibles	CHF 40'000.00

M. Denis Orange rappelle que le Conseil général a voté l'année dernière un budget pour l'assainissement du stand de tir et l'idée est de franchir un cap dans la pérennité et la continuité. Pour organiser des championnats, il faut avoir 6 cibles. Après discussion avec la Société de tir, cette dernière a été d'accord de mettre la main au porte-monnaie en participant à l'achat d'une cible, à hauteur de CHF 20'000.00. Il ne faut pas oublier que cette société est très dynamique et qu'elle attire beaucoup de jeunes.

La Commission financière préavise favorablement cet objet.

M. François Bosson demande où en est le dossier de l'assainissement du stand de tir ? Il a entendu dire qu'il y a des difficultés avec un des voisins, celui-ci refusant de laisser le passage pour les travaux. Est-ce que la commune devra participer financièrement auprès de ce voisin pour arriver à ses fins ? Est-ce que le Conseil communal peut assurer le Conseil général qu'il ne reviendra pas avec une nouvelle demande de crédit dans le cadre d'une autre séance (tactique du salami) ? Si cela devait être le cas, le montant serait-il supérieur à la subvention cantonale à recevoir ? De plus, il lui semble avoir lu dans les journaux que certaines communes ont reporté l'assainissement de leur stand de tir au-delà du 31.12.2020, avec l'argument que ce n'est qu'au moment de l'abandon du stand de tir et du retour à l'agriculture qu'il faut assainir. Dans ce cas-là, le rapport de l'assainissement n'était qu'à moitié correct. L'année passée, le Conseil communal a dit que l'urgence régnait pour cet assainissement et **M. François Bosson** aimerait une vue d'ensemble de ce dossier car il a peur qu'on ouvre la boîte de Pandore. Ne serait-il pas judicieux de présenter une situation globale sur ce dossier lors d'une prochaine séance avant de se pencher sur cet investissement ?

M. Denis Orange explique que le rapport d'assainissement présentait des coûts. Le Conseil communal est actuellement en cours de discussion avec certains propriétaires pour savoir où est-ce que l'on peut passer mais il y a encore du temps pour trouver des solutions. Le but est d'assainir et de mettre ces cibles en même temps. Si aucune solution ne se profile avec les propriétaires, la commune fera uniquement la partie qui concerne le récupérateur de plomb et l'assainissement serait fait, lors du retour à l'agriculture. Le but n'était pas de venir avec la technique dite « du salami » mais de présenter la variante maximum et être prêt au moment où la société de tir décidera de stopper les tirs. Le rapport demeurera valable.

Il y a donc effectivement une variante si la commune ne trouve pas de passage avec le voisinage ; dans ce cas de figure, le matériel sera amené par hélicoptère et l'assainissement serait reporté. Il est hors de question de payer des droits de passage exorbitants à certains propriétaires. **M. Jacques Perroud** demande si ces travaux nécessitent une mise à l'enquête et est-ce que le voisinage est conscient du bruit engendré ? **M. Denis Orange** confirme qu'une mise à l'enquête ces cibles est obligatoire mais qu'elles n'amèneront pas de nuisances sonores supplémentaires car il n'y aura pas de tir en plus. **M. François Bosson** souhaiterait que cet objet soit décidé lorsque les négociations avec les propriétaires seront terminées. **M. Jacques Perroud** est du même avis. **M. Denis Orange** est opposé au report de cet investissement car le Conseil général vote sur la mise en place de 2 cibles supplémentaires. **M. François Bosson** est d'accord si on lui garantit que la Commune ne dépensera pas 1 franc pour les propriétaires ou alors il faudra revenir avec un autre projet. **M. Michel Gobet** se demande si le site n'est pas remis en question au vu des habitations voisines (quartier du Champ-au-Rey) ? **M. Denis Orange** répond par la négative.

M. le Syndic complète en précisant que sur le principe financier, le Conseil général est quand même en possession d'une garantie puisque le Conseil général a accepté un montant de CHF 205'000.00 pour assainir (à déduire encore les CHF 133'000.00 de subventions fédérales et cantonales). La dépense de ce soir n'est pas directement en lien avec l'assainissement et la commune ne pourrait pas dépenser plus que ce qui a été prévu en 2018. Il est vrai que la commune a quelques difficultés à rétablir l'accès aux cibles car il y en a qu'un qui est officiellement inscrit : c'est un passage à pied, vers « Le Cuard ». A l'époque, c'était suffisant pour aller monter les cibles et poser le drapeau. Aujourd'hui, le projet prévoit d'ôter 300 à 350 m³ de terre et des mouvements de camions ; ce n'est plus le même contexte ! A partir de ce moment-là, la commune peut comprendre que certains propriétaires posent des questions. Les réactions enregistrées aujourd'hui étaient légitimes. La question de l'accès n'est pas complètement réglée mais **M. le Syndic** rappelle que la commune ne pourrait pas détourner l'utilisation des fonds acceptée en 2018 pour en faire un autre usage que ce qui figure sur le rapport déposé à ce moment-là !

M. Michel Gobet s'inquiète de connaître la distance entre le stand et le quartier des villas. **M. Joseph Aeby** répond qu'il y a environ 800 m. Par ailleurs, il tient à rappeler que la commune de Rue n'a jamais eu de problèmes par rapport aux tirs. L'utilisation même du stand de tir ne pose pas de soucis avec le voisinage.

M. Sylvain Périsset revient avec quelques questions qui se sont posées au sein de son groupe. Ce dernier se demande s'il ne serait peut-être pas plus simple de faire **que** les cibles. Même si cela coûte un peu cher, le groupe pense aux sociétés locales et estime que celle du tir est importante. C'est donc important d'aller de l'avant et de valider ce crédit, d'autant plus que la société a fait des recherches pour trouver des cibles à très bon prix. Il se réjouit de voir de nouvelles manifestations à Rue. **M. Joseph Aeby** complète en disant que selon la dernière séance avec tous les acteurs mardi dernier, la commune sera prête lors de la prochaine séance du Conseil général à présenter une radiographie exacte des coûts totaux et du projet global, y compris l'accès. Ce projet ne pourra pas être fait en février ou mars 2020. **M. François Bosson** insiste, à titre privé, sur le report de ce point et **M. Patrick Périsset** propose de voter ce report.

Vote : Le report de cette dépense est **accepté à une infime majorité des voix.**

Votants	29	abstention(s)	3	majorité	15	OUI	14	NON	12
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	----

3.3.1.7. Aménagement du chemin pédestre entre l'école de Promasens et le haut de Promasens

Rubrique	Objet	Montant
830.500.10	Aménagement du chemin pédestre entre l'école de Promasens et le haut de Promasens	CHF 55'000.00

Ce montant sera financé par nos disponibilités.

M. Denis Orange explique que l'idée de ce projet est de faire d'une pierre deux coups ; ce sentier est actuellement pentu et dangereux lorsqu'il est mouillé. Le but est d'aménager ce sentier pédestre et d'offrir une alternative crédible et plausible pour les enfants se rendant à l'école. Le projet « Valtraloc » est toujours en suspens. Des marches seront aménagées et des luminaires seront installés pour sécuriser ce sentier. Des discussions auront également lieu avec les habitants des villas du quartier. Ce projet est plus global.

Non seulement, la limite de 50 km/h sur le haut de Blessens sera déplacée, -la demande a été faite au canton-, mais un passage pour les piétons sera aussi rajouté pour sécuriser la traversée de la route.

La Commission financière est favorable à ce projet.

Au nom du Groupe Entente, **Mme Nicole Barbey** a quelques questions à soumettre au Conseil communal : qui a fait la demande d'investissement et dans quel contexte ? Est-ce en lien avec le projet « Valtraloc », le trottoir et la zone 40 km/h ? Comment sera-t-il aménagé ? Sera-t-il déneigé ?

Et à titre personnel, **Mme Nicole Barbey** constate que le danger pour les voitures serait écarté mais elle trouve le passage isolé et l'électricité dangereuse.

M. Denis Orange explique que le projet « Valtraloc » n'est pas abandonné et des discussions sont en cours, autant pour le site de Rue que celui de Promasens. Le chemin sera déneigé et le courant sera enfoui dans le terrain. Le projet de trottoir à CHF 400'000.00, à la route à Promasens, n'est pas prévu ces prochaines années car la route communale ne fait pas partie des priorités (cf discussion M. Bernard Savio). Néanmoins, il rappelle que la commune a un devoir de sécurité pour les enfants et les lignes jaunes actuelles sont illégales ; ce projet est donc une alternative. **Mme Nicole Barbey** demande si le Conseil des parents et la Commission scolaire sont d'accord avec ce sentier. **M. Denis Orange** confirme qu'il y aura des séances d'informations. Il rappelle qu'il y a déjà du passage et que l'éclairage sera un plus ; des discussions auront aussi lieu avec le Pédibus. La commune offre vraiment une sécurité pour les enfants. **Mme Nicole Barbey** a de la peine encore à croire au projet « Valtraloc ». **M. le Syndic** relève le problème sécuritaire indiscutable vers la montée de Riombochet puisqu'il s'agit de l'endroit le plus fréquenté de la commune au niveau des enfants. Fort heureusement, des mesures ont été mises en place, notamment le Pédibus. Les travaux de la route de Blessens, c'est revoir la voie routière, y intégrer la notion de trottoir mais c'est également toute la partie souterraine. Si on inscrit ce projet comme étant un projet « Valtraloc », il y a toute la procédure qui accompagne le concept. Donc, les enfants concernés aujourd'hui auront certainement fini leurs études quand le permis viendra. La grande partie de ce parcours sera inscrite aux sentiers pédestres suisses. Il reste une possibilité, qui a été abordée par le Conseil communal, qui consiste à dire que si on refait ce parcours et qu'on le met à disposition des piétons, l'argent n'est pas perdu puisque la commune réaménage la montée qui permet d'accéder à la grotte et le reste du sentier est inscrit dorénavant aux sentiers pédestres suisses. Finalement, il n'y a peut-être que l'éclairage qui n'aurait pas été fait si nous ne devions pas régler la question de sécurité. C'est une bonne initiative qui répond à un problème latant, avec un accès à l'école complètement sécurisé. Pour ce prix-là, cela vaut la peine de répondre tout de suite à la question du déplacement des enfants de Riombochet. **M. Jean-Luc Bosson** demande si c'est au même titre que la servitude du sentier des Chutes. **M. le Président** recentre le débat. **Mme Nadine Fontaine** se pose des questions par rapport à la sécurité des enfants car il y a également des adultes qui empruntent la route de Blessens. Si la commune abandonne le projet de trottoir franchissable, pourra-t-on toujours limiter la vitesse à 30 ou 40 km/h dans ce secteur. **M. Denis Orange** explique que le projet est multidimensionnel, qui va aussi utiliser des moyens pour freiner les voitures. C'est une boîte à outils qui permet de répondre à des situations particulières. La commune n'est pas la seule touchée par le projet « Valtraloc », le canton étant très exigeant. **M. Christophe Martin** entend parler depuis longtemps de ce concept mais ne sait pas exactement ce que c'est, dans quoi cela s'inscrit et il ne voit pas ce chemin se dessiner dans « Valtraloc ». Ne serait-ce pas utile de disposer d'un concept global pour une meilleure compréhension. **M. Denis Orange** pense qu'il y a deux choses distinctes : une mesure rapide et efficace pour les enfants comme solution immédiate et le projet « Valtraloc ».

M. Christophe Martin pense que c'est la technique du salami...encore une fois ! C'est quoi « Valtraloc » ? Qu'est-ce que cela veut dire pour Rue ? Pour Promasens ? Il n'est pas contre de faire un chemin pour les enfants mais il s'inscrira dans quoi dans le futur ? **M. le Syndic** ne peut pas répondre à cette question ce soir car le Conseil communal n'a pas assez avancé avec ce projet et nous ne maîtrisons pas tous les aspects du concept. C'est une conception extrêmement compliquée et la commune a besoin d'une réponse concrète à un problème concret. Ce sentier a de toute façon sa raison d'être puisqu'il dessert déjà la grotte. Cela ne veut pas dire que la commune doit abandonner des questions plus essentielles sur la traversée de la localité mais il ne faut pas mélanger les deux choses. Les problèmes de trafic à Promasens ne sont pas oubliés. Il faut faire face à un besoin précis lié à une réalité quotidienne. Quand est-ce que le Conseil général aura une présentation d'un concept pour solutionner les problèmes de circulation s'inquiète **M. Christophe Martin** ?

M. Patrick Périsset recentre le débat sur le sentier pédestre et passe la parole à **M. Michel Gobet** qui demande si cette dépense prévoit la remise en état du regard d'eau en bas de l'accès. **M. Bernard Savio** confirme que ces travaux-là sont attribués et qu'ils devraient être faits prochainement.

M. Armand Surchat confirme de la dangerosité de la route de Blessens mais il reste sceptique avec l'idée de faire passer les enfants par cet endroit car il faut 15 à 20 minutes supplémentaires. **M. Denis Orange** rappelle que le chemin sera aménagé contrairement à aujourd'hui. Il y a 130 m de différence !

La parole n'étant plus demandée, **M. Patrick Périsset** passe au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix des membres présents.**

Votants	29	abstention(s)	1	majorité	15	OUI	27	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.3.1.8. Travaux à l'Hôtel-de-Ville_étape 2

Rubrique	Objet	Montant
942.503.25	Travaux à l'Hôtel-de-Ville_étape 2	CHF 47'300.00

Cette dépense, comme indiqué dans la présentation des investissements, sera financée par nos disponibilités.

M. Franco de Andrea explique que trois éléments doivent être refaits : la chambre froide, la porte d'entrée du restaurant et la ventilation de la chaufferie (en été, l'eau dans le bâtiment n'est jamais froide) !

La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité.**

Votants	28*	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	-----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

**Mme Chantal Bosson a quitté la séance...*

3.3.1.9. Création d'une nouvelle salle de classe

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
942.503.35	Création d'une nouvelle salle de classe	CHF 66'000.00

Ce montant sera financé par nos disponibilités.

M. Franco de Andrea explique la nécessité d'ouvrir une nouvelle salle de classe et de trouver des solutions rapides. La salle des travaux manuels de l'école de Rue sera ainsi transformée en salle de classe et les travaux manuels iront à l'Ecole ménagère dans la salle occupée par la responsable d'établissement (RE). Un élément extérieur sera collé au bâtiment de l'école de Rue, de manière provisoire, et accueillera la responsable d'établissement.

La Commission financière préavis favorablement cette demande de crédit mais aimerait savoir si la classe d'Auboranges sera effectivement fermée à la rentrée prochaine. **M. le Syndic** confirme l'information.

Mais au fait, pourquoi la RE ne réintègre-elle pas son ancien bureau ? **M. Franco de Andrea** répond qu'il y a actuellement l'accueil extrascolaire dans cet espace. Et le bureau « vide » sert à des cours pour des plus petits groupes tels que la religion. Cette réflexion a été discutée avec l'ACER et la responsable d'établissement, qui doit être sur le site où il y a le plus d'enseignantes.

M. Sylvain Périsset confirme que son groupe approuve cet investissement et encourage vivement le Conseil communal à élaborer un crédit d'étude pour une école centralisée. En effet, au fil des années, les « bricolages » s'accumulent et la somme globale devient importante. **M. Joseph Aeby** explique que la commune travaille sur un projet à 15 millions mais il faut savoir que le « bricolage » va encore durer 4 ou 5 ans et c'est un minimum. Il n'a pas été décidé de fermer la classe d'Auboranges mais le concept élaboré par la RE et les enseignantes est de regrouper les enfants par niveau (les « petits » à Chapelle, les plus « grands » à Promasens et les « grands » à Rue), de manière à réduire le nombre de déplacements.

Vote : Cette dépense est **acceptée à la majorité des membres présents.**

Votants	28	abstention(s)	1	majorité	15	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.3.1.10. Projets de la Commission du patrimoine

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
830.500.20	Projets de la Commission du patrimoine	CHF 25'000.00

Cette dépense, comme indiqué dans la présentation des investissements, sera financée sans emprunt.

M. Olivier Pittet relève que la Commission du patrimoine s'est réunie à 7 reprises et propose une présentation « powerpoint » pour expliquer leur projet.

Ce document sera annexé à l'envoi du procès-verbal. Ses membres ont pour projet l'amélioration des sentiers pédestres et des places de pique-nique, avec des tables et un creux du feu. Les emplacements ont été discuté avec les bûcherons et les ingénieurs de l'arrondissement. Le but est de pouvoir se promener le long de ces chemins et de s'arrêter pour pique-niquer.

La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit.

Vote : Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix des membres présents.**

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	27	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.4. Vote des budgets de fonctionnement et d'investissements

M. Patrick Périsset revient sur la proposition du Groupe Ville Campagne qui souhaite augmenter le montant dévolu au compte « frais de bureau, publications » n°020.310.00, de CHF 15'000.00 à CHF 30'000.00. **M. Joseph Aeby** répond que sur le fonds, le Conseil communal n'est pas contre mais il faut mettre en place une équipe rédactionnelle qui irait chercher des informations. Il y a tout un travail d'investigation à faire.

M. François Bosson demande si cette modification pourrait être reportée au budget 2021. **M. Sylvain Périsset** est d'accord car cette proposition était un peu pour lancer le pavé dans la marre ; il demande au Conseil communal de le prévoir pour le budget 2021.

M. Patrick Périsset propose de passer au vote du budget de fonctionnement et d'investissements, en tenant compte du report du montant de CHF 40'000.00 pour les deux cibles.

Vote : Les budgets 2020 sont **approuvés à l'unanimité.**

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. Avance de trésorerie de CHF 24'429.55 à l'Association Pompiers Glâne-Sud

M. le Président demande si la Commission financière a une remarque. Etant donné qu'il s'agit d'une avance, elle émet un préavis favorable. Cet objet ne fait l'objet d'aucune discussion.

Cette avance de trésorerie est **acceptée à l'unanimité.**

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

5. Approbation du règlement scolaire

M. le Président passe sans transition la parole au Conseil communal. **M. Joseph Aeby** explique avoir participé au groupe de travail qui réunissait toutes les communes du cercle scolaire, avec l'idée d'avoir un seul règlement pour les 4 communes du cercle.

Il précise que la 2^{ème} partie est une convention qui elle, est de la compétence des Conseils communaux et qui complète l'accord avec les communes voisines. C'est une mise à jour de notre règlement par rapport à la modification de la loi scolaire, sauf qu'entretemps est arrivé le witz thurgovien ; en fait, le groupe de travail c'était mis en route avec un premier règlement mais comme le tribunal fédéral a prononcé la gratuité de l'école, la loi cantonale a également dû être modifiée et donc, plusieurs règlements ont dû être élaborés. Les deniers publics contribuent désormais à l'épanouissement des enfants !

M. Sylvain Périsset rend attentif à l'article 7 qui précise « que le Conseil communal perçoit une participation des parents lorsqu'un élève fréquente un autre cercle scolaire pour des raisons de langue. Quand est-il pour d'autres raisons comme la religion ? **M. Joseph Aeby** répond que si cela ne répond pas au motif de l'article 7, il n'y a pas de prise en charge. De plus, la commune a des accords avec les communes du district de la Glâne, qui évitent des facturations en cas de déménagements en cours d'année.

Le règlement scolaire est **approuvé à l'unanimité des membres présents.**

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

6. Approbation du règlement des cimetières

M. le Président passe la parole à **M. Bernard Savio** qui explique que le dernier règlement datait de 2007. L'idée était de changer deux éléments : encaisser la taxe de désaffectation au moment de l'entrée et mettre en place des tombes cinéraires. Ce document a pris passablement de temps à être élaboré et est revenu 12 fois du canton !

M. Jacques Perroud s'étonne que le prix de la creuse cinéraire soit identique à celui d'une simple tombe. **M. Bernard Savio** ne se souvient pas de la différence de prix. **M. Joseph Aeby** répond qu'il n'y a pas que la creuse mais aussi des services et de l'entretien des cimetières. Le véritable coût se monterait plutôt à CHF 1'500.00, voire CHF 2'000.00. Dans ces montants sont également intégrés les frais de désaffectation. Le Conseil communal s'est référé aux tarifs appliqués dans la région. **M. Jacques Perroud** demande pourquoi on considère les enfants jusqu'à « moins 10 ans » et non pas 16 ans. **M. Bernard Savio** répond que c'est la pratique mise en place par le Service des communes.

M. Olivier Pittet encourage le Conseil communal à trouver des solutions de revêtement qui réduisent l'entretien et l'utilisation du gaz. **M. Bernard Savio** se posera la question prochainement car il y a de plus en plus de désaffectations...il faudra plutôt penser à un lieu de recueillement et un projet sera préparé ces prochains mois, après avoir « visité » d'autres cimetières.

Le règlement des cimetières est **approuvé à l'unanimité des membres présents.**

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

7. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG

Mme Antoinette Piccand explique qu'il y a toujours eu une possibilité ouverte à cette association pour lui rajouter de nouvelles attributions ; ce point permettra à une commission de l'ABMG de travailler dans le cadre de l'établissement du plan régional.

Elle servira à toutes les communes et sera constituée essentiellement avec des syndicats mais elle n'a pas encore été créée à ce jour.

M. Sylvain Périsset, au nom de son groupe, se demande si les personnes présentes au sein de cette commission seront capables de prendre position sur des questions d'aménagement du territoire. Ils ont l'impression que l'ABMG est un peu le « fourre-tout » quand on ne sait pas trop à qui donner une mission. **Mme Antoinette Piccand** confirme que c'est le but de cette Association de gérer toutes ces commissions de la Glâne. **M. Joseph Aeby** complète avec quelques informations. Il explique que le souci de M. Sylvain Périsset est aussi celui des communes. Pour replacer le sujet dans son contexte...les communes, jusqu'à maintenant, décidaient de l'affectation des zones. Désormais cette gestion, avec la nouvelle LATEC qui découle de la loi fédérale, exige que dorénavant la notion de « territoire » soit réglée au niveau de la région. Les communes passeront à la caisse mais ne décideront plus rien. Elles ne seront plus compétentes pour modifier, agrandir ou développer leurs zones d'activités ou à bâtir. Le pouvoir monte d'un étage, avec une planification régionale, qui doit correspondre à celle de l'Etat ; l'Etat a décidé que dans ce district, il y aura 3 zones de développement (Villaz-st-Pierre, Romont et Ursy) et pour les autres communes, il reste les miettes. La liberté des communes se restreint et l'idée est d'utiliser une association existante pour mettre en place le plan directeur régional du district de la Glâne qui s'inscrit dans la politique du canton.

Ces modifications sont **approuvées à la majorité des voix**.

Votants	28	abstention(s)	1	majorité	15	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

8. Divers

M. Patrick Périsset profite de l'occasion pour donner quelques informations concernant les différentes commissions. Tout d'abord, la Commission Energie et Bâtiments a désormais M. Gérald Borcard comme Président. Pour la Commission DécheTri, le poste de Président est repris par M. Benoit Pittet et Mme Sylvie Wenger en sera la secrétaire. Il donne encore la parole à **Mme Nicole Barbey** qui a des questions pour l'AES ; en effet, il semblerait que les locaux viennent à Rue en 2020. Le Groupe Entente se demande si les investissements à Promasens n'ont pas été faits dans le vide (four, cuisine,...) ? **M. Joseph Aeby** explique qu'il figurait au budget 2018 un montant de CHF 58'000.00 qui prévoyait des travaux assez importants. En finalité, la commune a réalisé ;

- **2018** : CHF 12'500.00 de modifications structurelles (murs et ouvertures) de manière à relier les locaux entre eux pour faciliter la collaboration ;
- **2019** : CHF 5'399.00 pour réaliser des travaux tels que portes et fenêtres.

Ensuite s'est posée la question de la capacité...mais c'était le mois de mai 2019. Les travaux ont été bloqués et la commune a acheté un four supplémentaire. Il n'y a pas eu d'autres dépenses et ce crédit sera suspendu. Le transfert de l'AES à Rue se fera dans le cadre du budget de fonctionnement et ne générera pas de dépense supplémentaire. Ce crédit sera officiellement bouclé ; il ne faut tout de même pas oublier par contre que ces travaux apportent de la plus-value au bâtiment. La seule solution à terme est de trouver des locaux qui répondent aux besoins.

M. Armand Surchat a transmis quelques photos avec des images des chemins forestiers, après le passage de la corporation forestière. Il se demande qui va payer la remise en état de ces routes. **M. Bernard Savio** confirme que c'est la corporation qui prendra en charge ces frais ; cette situation a été discutée lors de la rencontre avec le nouveau forestier.

Ce dernier a suggéré une visite des sites lors d'une ballade du Conseil général.

Mme Antoinette Piccand rappelle que la Commission du feu recherche 2 personnes pour l'accompagner lors des visites de conformité ; celles et ceux qui sont intéressés (-ées) sont priées de s'annoncer à l'Administration communale.

M. Franco de Andrea, au cas où personne ne l'aurait remarqué, le carrelage et les faces des tiroirs de la salle des Remparts ont été refaits à neuf. Le budget n'a pas été utilisé dans sa totalité et ce dernier demande si le Conseil général est d'accord pour utiliser le solde, ou une partie, pour changer les rideaux blancs qui ne sont pas pratiques. **M. Patrick Périsset** passe cette demande au vote.

Cette demande est **approuvée à l'unanimité des membres présents.**

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

M. Bernard Savio explique que les 2 sites pollués (gravière de Gillarens et décharge de Promasens) ont fait l'objet, comme annoncé au Conseil général, d'investigations historiques et techniques avec 30 carottages qui n'ont rien apportés au niveau information. Des piézomètres sont actuellement en place pour, cette fois-ci, faire des analyses d'eau encore toute l'année 2020. Il faut néanmoins relever que les 2 analyses effectuées à ce jour n'ont rien donné...nous pouvons donc penser qu'il n'y aura pas besoin d'assainir les sites. **M. Christophe Martin** demande quelle économie la commune peut-elle espérer ? **M. Bernard Savio** estime ce montant peut avoisiner les CHF 100'000.00.

M. Patrick Périsset prend une dernière fois la parole ce soir ; il profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Mme Jessica Magurano et la félicite pour son élection. Il donne les échéances pour la prochaine séance du Conseil général et précise que ces dernières ont été discutées lors d'une séance du bureau ; elles sont mentionnées à la fin du procès-verbal. Il remercie également tous les membres du Conseil communal, du Conseil général, des différentes commissions et le personnel communal pour leur excellent travail durant toute cette année 2019. **M. le Président** souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et tous ses vœux pour 2020. La parole est donnée à M. le Syndic pour le mot de la fin.

M. Joseph Aeby souligne que cette séance a battu un record de durée. Cet automne, un événement assez important, qui s'appelle « élections communales » ; il a été réjouissant de constater que 4 candidats se sont présentés et il profite de les remercier pour leur engagement. Le 2^{ème} tour a été cruel car seules 2 voix ont séparé Mme Jessica Magurano et M. Alain Chollet. C'est aussi le départ officiel de Mme Magali Gianella ; ce dernier a été marqué lors du dernier Conseil communal de cette dernière ; **M. Joseph Aeby** revient sur son parcours et lui adresse quelques mots en précisant que le Conseil communal a beaucoup apprécié son engagement tout au long de ces années, avec un dicastère assez sensible. Elle mérite une reconnaissance et des applaudissements ! Pour conclure, **M. le Syndic** relève l'excellent fonctionnement du Conseil général et trouve positif les débats qui s'instaurent au détour d'échanges de qualité, en toute transparence. Il remercie le personnel communal, ses collègues du Conseil communal et le Conseil général pour leur investissement sans faille et adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2020 et de belles fêtes ! Il invite chacune et chacun au verre de l'amitié. Mme Antoinette Piccand profite également de remercier M. Joseph Aeby pour tout son travail !



La séance est levée à 22h50.

Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Patrick Périsset

Cynthia Buache Mesot

Dates à retenir pour 2020 :

Jeudi 26 mars 2020	ULTIME date pour remettre les documents à la secrétaire communale
Mercredi 01 avril 2020	Séance du bureau, avec validation de l'ordre du jour
Lundi 20 avril 2020	Validation de l'ordre du jour par le Conseil communal
Jeudi 23 avril 2020	Commission financière
Vendredi 24 avril 2020	publication dans la FAO
Jeudi 14 mai 2020	séance du Conseil général, Salle polyvalente, à Promasens
Jeudi 10 décembre 2020	séance du Conseil général, Salle des Remparts, à Rue

Merci d'en prendre note dans votre agenda !

Annexes : rapports de la Commission financière
 présentation de la Commission du patrimoine